

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE

**Désignation des membres représentant
la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale**

CL20140506

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social ;

Vu le décret n° 2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif aux comités techniques et aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 octobre 1985 fixant le nombre de représentants de la Ville à 12 titulaires et 12 suppléants ;

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 26 septembre 1995 et du Conseil Municipal en date des 2 et 3 octobre 1995 décidant de la fusion des comités techniques paritaires du C.C.A.S. et de la Ville ;

Vu la délibération n° 1 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 relative à l'installation du Conseil Municipal ;

Vu la délibération n° 3 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014, désignant Mme Johanna ROLLAND, Maire de Nantes ;

Vu la délibération n° 5 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 instituant l'élection des adjoints ;

Considérant qu'il y a lieu, suite au renouvellement du Conseil Municipal, de désigner les représentants titulaires et suppléants de la collectivité ;

ARRETE :

Article 1er - Sont désignés en qualité de **représentants titulaires** au Comité Technique Paritaire :

Mme Johanna ROLLAND	Maire, Président
Mme Elisabeth LEFRANC	Adjointe au Maire
Mme Abbassia HAKEM	Adjointe au Maire
M. Jean Jacques MOREAU	Conseiller municipal subdélégué
Mme Catherine PIAU	Adjointe au Maire
M. Franck NOURY	Conseiller municipal subdélégué
Mme Nathalie BLIN	Conseillère municipale subdéléguée
Mme Sonia MEZIANE	Conseillère municipale subdéléguée
M. Martin NICOLAS	Adjoint au Maire
Mme Ghislaine RODRIGUEZ	Adjointe au Maire
M. Benoist PAVAGEAU	Directeur Général des Services
M. Michel CALVEZ	Directeur Général Adjoint

Article 2 - Sont désignés en qualité de **représentants suppléants** au Comité Technique Paritaire :

M. Pascal BOLO	Adjoint au Maire
M. Olivier CHATEAU	Conseiller municipal subdélégué
Mme Maguy SALOMON	Conseillère municipale subdéléguée
M. Thomas QUERO	Conseiller municipal subdélégué
Mme Myriam NAEL	Adjointe au Maire
Mme Catherine CHOQUET	Adjointe au Maire
M. Mounir BELHAMITI	Conseiller municipal subdélégué
M. Robin SALECROIX	Conseiller municipal subdélégué
M. Pierre-Emmanuel MARAIS	Conseiller municipal subdélégué
Mme Fabienne PADOVANI	Adjointe au Maire
M. Louis SOUCHAL	Directeur Général Adjoint
Mme Flore THALOUARN	Directrice Générale Adjointe

Article 3 - En l'absence du Président, la présidence du Comité Technique Paritaire est déléguée à Mme Elisabeth LEFRANC.

Article 4 - M. le Directeur général des services est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

En l'Hôtel de Ville, à Nantes, le 15 MAI 2014

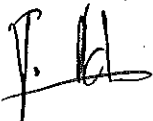
Le Maire,



Johanna ROLLAND

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté
qui a été affiché le 15/07/2014

Le Maire,



Johanna ROLLAND

